



11.02.2019 - 11:00 Uhr

## La grippe: la Croix-Rouge s'occupe de votre enfant

Bern (ots) -

Beaucoup d'enfants sont malades, et ne peuvent donc être accueillis par la crèche ou l'école. Résultat: de nombreuses familles se retrouvent dans l'impasse. La prestation «Garde d'enfants à domicile» de la Croix-Rouge suisse vise à répondre à ce type d'urgence.

Les parents d'un enfant malade sont autorisés par la loi à prendre jusqu'à trois jours de congé pour s'occuper de lui. S'ils doivent malgré tout aller travailler ou si l'enfant est malade plus longtemps, ils peuvent compter sur la prestation «Garde d'enfants à domicile» de la CRS: une intervenante dûment qualifiée se rendra alors au plus vite au domicile familial pour veiller attentivement sur le petit malade.

La garde d'enfants à domicile de la CRS s'adresse également aux parents qui traversent une passe difficile - à la suite d'un accident, d'une maladie ou encore parce qu'ils sont surmenés - et ont par conséquent besoin d'être soutenus.

Le tarif appliqué dépend des revenus du ménage. Ainsi, la prestation est accessible également aux familles défavorisées. La CRS a conclu des accords avec certaines entreprises, qui s'engagent à couvrir les frais de telles interventions pour leurs employés.

La prestation «Garde d'enfants à domicile» est proposée par la plupart des associations cantonales de la Croix-Rouge - sous des formes et des appellations qui peuvent varier. Plus d'informations: [www.redcross.ch/ged](http://www.redcross.ch/ged)

Contact:

Ursula Luder,  
responsable Communication du département Santé et intégration,  
079 677 48 366.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002289/100824752> abgerufen werden.